

- *Qu'est-ce que le Bureau de la responsabilité ?*

L'Overseas Private Investment Corporation (OPIC), qui est l'institution de financement du développement du gouvernement américain, soutient des projets de développement du secteur privé dans de nombreux pays à travers le monde. Le Bureau de la responsabilité (OA) est un bureau indépendant au sein de l'OPIC qui aborde les préoccupations, les plaintes et les conflits qui peuvent survenir autour des dimensions environnementales et sociales des projets soutenus par l'OPIC.

L'OA offre deux services principaux à la demande: 1) il aide à résoudre les conflits, et 2) il mène une enquête sur la façon dont OPIC a appliqué ses politiques sur le projet soutenu par l'OPIC. L'OA vise à fournir ces services de façon accessible, équitable, objective et transparente.

- *Quelles sont les directives opérationnelles du OA?*

Quand OPIC a établi le OA en 2005, un ensemble de procédures de fonctionnement interne ont été rédigées pour guider la façon dont le OA vérifie la conformité de résolution de problèmes avec ses politiques et procédures. Ces lignes directrices d'exploitation sont contenues dans l'Ordonnance administrative de l'OPIC de 05 à 02.1, qui peut être consultée.

- *Pourquoi les règles de fonctionnement de l'OA sont-elles actuellement en cours de révision ?*

Les règles de fonctionnement de l'OA n'ont pas été mises à jour depuis leur rédaction en 2005. Depuis lors, l'OA a traité plusieurs demandes, comme ont fait les comptes d'autres institutions financières sœurs qui ont une charge de travail importante. Bien que les procédures actuelles de l'OA soient largement cohérentes avec celles des comptes sœurs, leurs mise à jour et précision seraient utiles. Après huit ans, il est temps de tenir compte de l'expérience de l'OA et d'autres mécanismes de reddition de comptes, ainsi que de l'évolution récente du financement du développement.

- *Quel est le champ des mises à jour potentielles à l'étude?*

L'ensemble des sujets à l'étude pour la mise à jour est visé par l'ordre administratif 2005 référencé ci-dessous. Un projet révisé de directives d'exploitation sera affiché sur le site Web de l'OA, de même qu'un résumé des modifications importantes.

Dans ce processus, l'on envisage de mettre à jour les sujets inclus dans l'Ordonnance administrative de 2005, dont le lien se trouve ci-dessous. Un premier lot de directives opérationnelles sera publié sur le site du OA, avec un résumé des changements importants.

- *Quelles sont les principales composantes du processus de mise à jour?*

Le processus de mise à jour traitera de divers aspects, notamment: 1) l'analyse interne des procédures de l'OA par rapport à celles d'autres mécanismes de reddition de comptes 2) un sondage téléphonique auprès des utilisateurs antérieurs de services OA, 3) des ateliers basés à Washington, 4) les consultations avec le personnel de l'OPIC, 5) une consultation dans le pays avec les communautés affectées par le projet, et 6) la prochaine possibilité pour le public de faire des commentaires en ligne.

- *Comment participer au commentaire public?*

Les projets de procédures révisées seront affichés sur le site Internet du OA pour une période de consultation publique à titre provisoire en août 2013. Durant cette période, des instructions seront fournies expliquant les démarches nécessaires pour soumettre des commentaires par écrit.

- *Après la phase de consultation publique, quelle sera la suite du processus de mise à jour?*

Après la clôture de la période de commentaires, 1) les observations reçues seront analysées par le Directeur OA, 2) un document d'orientation révisé sera préparé et présenté au chef de la direction et du conseil de l'OPIC, et 3) la version finale, prévue pour le premier trimestre 2014, sera publiée sur le site OA.